

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 25 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 0 ) :**

**EXCUSES ( 0 ) :**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Bruno SULLI

**RAPPORTEUR :** Madame Anne-Florence BOURAT

**OBJET :** Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'étude du Contrat de territoire lecture

*A la faveur de l'extension de l'agglomération, la structuration du réseau de lecture publique doit être repensée. Au réseau constitué par l'ancien périmètre de la communauté d'agglomération, s'ajoute la richesse des bibliothèques communales avec lesquelles il convient de mettre en place de nouveaux partenariats.*

*Sur proposition de la DRAC, qui accompagne le développement du réseau de lecture publique depuis son origine, un contrat de territoire lecture peut être mis en place. Il affiche la volonté politique de la collectivité en terme d'offre culturelle, de structuration du territoire, et est soutenu par l'Etat au travers de la convention bi-partite (Grand Châtellerault et DRAC).*

*Ce contrat de territoire s'accompagne d'un diagnostic, dont les objectifs principaux sont au nombre de trois : organisation de l'offre documentaire dans l'ensemble de l'agglomération ; dynamique des animations culturelles pour tous les habitants ; rayonnement de la lecture à travers des points d'ancrage. Ce diagnostic sera un outil important pour guider la collectivité dans le réajustement, si besoin, de sa politique et de ses équipements, en lien avec les communes.*

*Le coût prévisionnel de l'étude est évalué à 14 000 € HT, que la DRAC propose de soutenir à hauteur de 50 %. Grand Châtellerault sollicite donc une aide de 7 000 €. Cette étude s'étalera sur les trois ans à compter de la signature du contrat.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 relative à l'intérêt communautaire,

**CONSIDERANT** l'intérêt, pour la collectivité, en terme d'adaptabilité, de mener une étude afférente au contrat de territoire lecture, soit un diagnostic de la lecture publique du territoire,

**CONSIDERANT** le coût prévisionnel de l'étude et l'engagement de l'Etat à hauteur de

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 16 octobre 2017**

**n°12**

**page 2/2**

50 %,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention à la DRAC à hauteur de 7 000 € HT, soit 50 % du budget prévisionnel de l'étude,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de territoire lecture et tout document relatif à ce dossier.

Le numéro de SIRET de la collectivité est le : 248 600 413 000 12.

La recette sera imputée à la sous fonction 321.10, au service gestionnaire 5130, au compte 74718 (DRAC).

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER